



Témoignage d'Annie, 76 ans, traductrice

Quoique travaillant depuis l'âge de 22 ans et ayant un diplôme universitaire de l'École de traduction de Genève, je me suis trouvée dans des circonstances de vie qui ne m'ont permis ni de pouvoir m'appuyer sur un 2e pilier, ni de jouir des prestations complémentaires. Ce que j'ai observé autour de moi m'a permis de constater que, si ce n'est pas une situation habituelle, ce n'est pas non plus rare.

Ma rente AVS de CHF 2111.-- par mois ne me suffisant pas pour vivre décemment, je dois continuer à exercer une activité freelance à temps partiel pour la compléter. Mon métier, la traduction, me permet de le faire grâce à la compétence utile que j'ai accumulée dans ce domaine pendant les dizaines d'années d'exercice de ma profession. mais je ne peux pas tabler à long terme sur ce revenu.

Ma première rente AVS, en 2011, était de CHF 2008.--. Elle a donc augmenté depuis de CHF 103.--, soit un pourcentage de 5,1% environ sur une période de 13 ans.

La 13e rente AVS m'aiderait beaucoup à assumer mes charges, qui, en fin et en début d'année, grèvent trop lourdement mon budget.